

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 22/11/2021

Date de convocation : 16/11/2021	Conseillers en exercice : 14
Date affichage : 25/11/2021	Conseillers présents : 11

Présents : VILATTE ALAIN, VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE, CAPMAS-REBOUSSOU BRIGITTE, ROULLAND YANNICK, LEYMARIE CHRISTIAN, SOARES DIAS JOSE, ROULLAND MARIE-CLAUDE, LOPEZ MAGALI, SCANELLA ERIC, VERGNOLLE NATHALIE, TEILLAC GERARD.

Absents excusés : DUBOIS ARNAUD, VAN DEN OSTENDE PASCALE, LEBLATIER DIDIER,
Mr LEYMARIE CHRISTIAN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Ordre du jour :

Projet de création d'un camping-car Park présenté par la société camping-car Park
Décision modificative sur le budget 2021
Création d'un abri bus au Pesquier
Voirie : Proposition de la commune de Marcillac Saint-Quentin de mutualiser les travaux de voirie
Aménagement de la grange du Poujol
Devis statues et colonne de pierre Eglise de Saint-Crépin
Divers : décorations de Noël – travaux église – cantine.

▪ **Projet de création d'un camping-car Park présenté par la société camping-car Park**

L'examen de e dossier est remis à une date ultérieure. Le commercial de camping-car Park n'ayant pas pu venir le présenter.

▪ **Décision modificative**

Le conseil municipal valide la proposition de créditer une opération aménagement de la grange du Poujol Bas Compte 2031 : + 2000 € compte 2315 : + 7 000 €. en diminuant les crédits – 9 000 € de l'opération MAM.

▪ **Création d'un abri bus au Pesquier**

Le conseil municipal, après délibération,

- Accepte d'installer un abri bus au Pesquier pour faciliter la scolarisation en institut spécialisé de 2 enfants
- Charge Mr le maire de le commander et de le faire installer.

▪ **Voirie : Proposition de la commune de Marcillac Saint-Quentin de mutualiser les travaux de voirie**

Le conseil municipal remet sa décision car il souhaite plus de précisions sur les modalités d'organisation de ce groupement de commandes de travaux de voirie.

▪ **Aménagement de la grange du Poujol**

Le conseil municipal, après délibération, charge Mr le Maire de faire faire une esquisse pour la rénovation et l'aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment pour créer 2 commerces et de l'étage pour créer un logement.

▪ **Devis statues et colonne de pierre Eglise de Saint-Crépin**

Le conseil municipal, après délibération,

- décide de retenir le devis de 1270.00 € pour la mise en place des 2 statues après patine, et de commander les travaux mais
- dit que le devis pour les colonnes est trop élevé et ne le retient pas.
- Charge Mr le Maire de commander la mise en place des statues.

▪ **Divers : décorations de Noël – travaux église – cantine.**

Travaux de l'église : les travaux devraient se terminer fin novembre début décembre.

Décorations de Noël : des décors de Noël vont être commandés pour 500 €.

Cantine : un enquête de satisfaction a été faite auprès des familles. 30 familles ont répondu. Les réponses ont été analysées par la commission cantine

Comme la situation sanitaire n'a pas permis d'organiser un repas des aînés, un coffret gourmand sera distribué à nos aînés.

Précisions location foyer

Le conseil municipal, après délibération : -

- Dit que le montant de la location pour les associations hors commune sera celui en vigueur soit 170 € du 01/05 au 31/10 et 200 € du 01/11 au 30/04,
- Précise que la salle n'est gratuite que pour les associations dont le siège social est à Saint-Crépin et Carluçet, et que pour les associations externes à la commune le tarif en vigueur s'applique.

L'ordre du jour étant épuisé le maire lève la séance